



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 17/06/25

Affichage : 17/06/25

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 4

- Votants : 14

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Béatrice ORTEGA ; Michel REY ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Béatrice PREVOST ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDOUX ; Joël CHAGNOLEAU ; Marie-Pierre BIGOT.

Excusés : Stéphane DELAGE a donné procuration à M. BROUHARD ; Farid KECHIDI a donné procuration à Mme ORTEGA ; Didier DEBRIE a donné procuration à M. REY ; Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.

Absents : Emmanuelle STRADY ; Christine CHAPRON ; Alain LATREUILLE ; Evelyne BERUSSEAU ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Michel REY

**2025\_06\_39 Convention de financement des accompagnateurs de transport scolaire**

Monsieur le Maire expose que la Région Nouvelle Aquitaine détient la compétence d'organisation des transports scolaires.

La Région a souhaité que, compte tenu de leur âge, les élèves des écoles maternelles soient pris en charge dans les circuits scolaires en présence d'un ou plusieurs accompagnateurs. La Région subventionne la mise en place de ces accompagnateurs à hauteur de 3 000€ / an par accompagnateur avec un minimum de 5 élèves inscrits.

Au Gua, une accompagnatrice est mise à disposition du bus scolaire transportant des enfants de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ladite convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2027-2028 : celle-ci porte sur les droits et obligations des parties et sur le rôle des accompagnateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de la Région Nouvelle Aquitaine relative à l'accompagnement des élèves de maternelle

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrice BROUHARD



Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 25/06/25  
et de sa publication le 25/06/25